

Catégorie A

**Promotion 2011-2012 d'inspecteurs et présélection des chargés  
d'enseignement de l'ENFIP**

**CAPN n°4 du 4 juillet 2012.**

• **Examen de la situation des inspecteurs stagiaires de la promotion 2011-2012**

- **Filière fiscale** : 535 élèves ont achevé leur scolarité (864 l'année précédente).

L'établissement de Toulouse a accueilli 3 promotions comprenant 12 inspecteurs cadastreurs, 20 inspecteurs analystes et 11 inspecteurs PSE.

492 inspecteurs stagiaires ont été scolarisés à l'ENFIP : 334 à Clermont Ferrand et 158 à Noisy-le-Grand.

La moyenne générale est de 14,32, la médiane de la promotion « impôts » est à 14,38.

7 stagiaires ne sont pas allés au bout de leur scolarité : 2 élèves reçus à l'ENM et 5 interruptions classiques (pour cause de maladie).

À l'issue du cycle courant de contrôle des connaissances, 5 stagiaires fiscalistes et un analyste n'ont pas obtenu la moyenne. L'épreuve de rattrapage a permis à 5 d'entre eux de valider leur scolarité. Un seul stagiaire n'a pas été titularisé mais le jury a décidé de permettre au stagiaire de faire une nouvelle scolarité en septembre.

- **Filière Gestion Publique** : 323 stagiaires (119 externes, 172 internes et 32 contractuels handicapés) et 17 élèves admis au titre de la Coopération Technique ont suivi le cycle de scolarité en totalité.

Soit un total de 340 élèves contre 365 l'année précédente.

La moyenne générale s'élève à 13,04, et à 12,08 pour les stagiaires au titre de la Coopération.

3 stagiaires ont fait l'objet d'une interruption de scolarité et bénéficient d'un report sur le cycle à venir.

L'administration se félicite du niveau élevé de cette promotion au terme d'une scolarité exigeante.

Reconnaissant la qualité des stagiaires et des personnels enseignants des deux promotions, **F.O.-DGFIP** s'est inquiété de la diminution du nombre de stagiaires. La baisse du recrutement s'inscrit dans la logique budgétaire des réductions d'emplois, ce que notre organisation dénonce fortement.

**F.O.-DGFIP** a revendiqué l'appel immédiat des listes complémentaires des inspecteurs généralistes externes et internes de l'année 2012.

**F.O.-DGFIP** a souligné la nécessité pour les stagiaires de ne pas avoir d'objectifs assignés lors du Stage Premier Métier (SPM) et que les tuteurs puissent exercer leur encadrement dans les meilleures conditions sans être pénalisés sur leurs propres objectifs assignés du fait de leur supplément d'activité en tant que tuteurs. Aucune pression ne doit être exercée tant sur le stagiaire que le tuteur. Aussi **F.O.-DGFIP** a demandé que la note transmise aux Directions locales soit très précise sur le sujet. La situation à flux tendu risque d'inciter les directions à demander aux stagiaires d'être immédiatement opérationnels !

**F.O.-DGFIP** s'est interrogé sur les classements des contractuels handicapés. FO souhaite la prise en compte d'un accompagnement différencié et plus adapté selon la nature du handicap.

• **Présélection des chargés de mission d'enseignement pour l'ENFiP de Clermont Ferrand - Appel complémentaire.**

Ce point d'ordre du jour fait suite à la demande des élus **F.O.-DGFIP** lors de la CAP du 24 avril (circulaire N°20 du 30 mai dont le compte rendu est disponible sur le site web à l'adresse suivante : <http://www.fo-dgfip.fr/>).

La direction a donc lancé un appel de candidature afin de procéder à un recrutement complémentaire de deux IFiP Filière Gestion Publique.

Suite à la note circulaire du 10 mai 2012, 29 agents se sont portés candidats. (dont 13 inspecteurs stagiaires).

La direction précise que le recrutement porte essentiellement sur le secteur gestion Publique de l'état et en l'occurrence sur les candidats ayant une connaissance technique avérée de l'application CHORUS.

Partant de ce postulat, la direction précise avoir déjà fait une présélection de 4 dossiers sur les 29 recensés. Le nombre de postes à pourvoir est de deux. Les présélectionnés seront en stage de formation GRH10 sur la période de septembre/octobre. À l'issue du stage, deux des candidats présélectionnés intégreront donc l'école au 30 octobre.

La direction propose donc aux organisations syndicales d'intervenir sur d'autres dossiers mais les propos tenus ne laissent aucune marge de manœuvre dans le cadre des débats et la défense de dossiers par les OS ! Les élus **F.O.-DGFIP** ont souhaité que le vivier retenu soit élargi. La direction n'a pas donné suite à la demande, considérant que le nombre d'enseignants était suffisant !

En réalité, nous avons assisté à un **simulacre de CAP**. Tout était verrouillé, aucun dossier, pourtant de grande qualité, défendus par nos élus n'a trouvé grâce aux yeux de l'administration. « Ce sont d'excellents candidats mais ils n'ont pas le profil pédagogique souhaité ».

**En fait, les jeux étaient déjà faits !**

Les élus **F.O.-DGFIP** dénoncent cette absence de dialogue social dans le cadre du paritarisme auquel **F.O.** est très attaché !

La délégation **F.O.-DGFIP**  
**Yves LE VAILLANT – Dominique SALINE (Expert)**



## Déclaration liminaire des élus **F.O.-DGFIP**

Monsieur le Président,

Les 9 et 10 juillet se tiendra la Conférence Sociale entre le gouvernement et les organisations syndicales représentatives. Considéré comme un ministère «non prioritaire» selon les annonces gouvernementales, le ministère de l'économie et des finances devra continuer à subir une saignée de ses effectifs afin de réduire le déficit du budget de l'État. C'est l'un des buts du mécanisme européen de stabilité contre lequel FO exprime sa ferme opposition. Depuis la mise en œuvre de la RGPP, il n'existe pas de ministères où les services seraient en sureffectifs.

FO constate que la RGPP a conduit à fragiliser, voire à liquider le service public, en organisant l'abandon programmé de nombreuses missions ou leur externalisation – privatisation par la restructuration des réseaux, la suppression des emplois et la réduction des crédits budgétaires, mettant en danger le statut général des fonctionnaires.

Par ailleurs, dans les préconisations 2013-2015 parues dans une note du 30 mai dernier, le Ministère du Budget pose comme postulat budgétaire la continuité du gel de la valeur du point d'indice, donc du traitement des fonctionnaires.

« L'austérité » d'où qu'elle vienne n'est pas acceptable

D'ores et déjà, FO se félicite de son indépendance lors des dernières élections présidentielles et législatives qui lui permet aujourd'hui de porter les revendications des salariés en général et celle des agents de la DGFIP en particulier.

Celles-ci portent notamment sur :

La préservation et défense du service public républicain nécessitant dans l'immédiat l'arrêt de la RGPP

- La création d'emplois statutaires.
- L'abandon du jour de carence.
- L'augmentation du pouvoir d'achat et des rémunérations.
- La revalorisation des grilles indiciaires et des déroulements des carrières.
- La défense du statut général de la fonction publique.

Aujourd'hui, nous sommes convoqués sur différents points d'ordre du jour.

En ce qui concerne la situation des **inspecteurs stagiaires**, les nouvelles règles d'affectation intégrant les stagiaires internes dans le mouvement général, sans tenir compte du rang de classement, satisfont le plus grand nombre. Toutefois, nous regrettons qu'aucun dispositif n'ait été pris pour pallier les situations d'enjambement des inspecteurs issus des promotions précédentes. Par conséquent, certains ne rentrent pas dans le département souhaité.

Dès lors, nous revendiquons l'existence d'un véritable **tutorat** lors du stage premier métier, ou futur stage d'adaptation pour les futures scolarités.

Cette fonction doit être précisément définie dans un cadre national. À ce titre des allègements d'objectifs doivent être accordés aux tuteurs. Les inspecteurs stagiaires ne doivent en aucun cas pallier comme trop souvent, le manque d'effectif dans les services. Aucun objectif ne doit leur être assigné. Il faut que l'ENFiP veille à faire respecter cet engagement d'autant plus que les inspecteurs stagiaires vont arriver sur des postes en remplacement des titulaires. Il faut que la mise en œuvre du stage d'adaptation demeure sous la responsabilité pédagogique du pôle formation initiale de l'ENFiP.

Nous attendons au niveau national un groupe de travail exclusivement sur le tutorat et ce, depuis janvier 2011.

**F.O.-DGFIP** refuse une formation initiale exclusivement orientée vers l'employabilité immédiate. Pour **F.O.-DGFIP**, la formation initiale doit permettre l'acquisition d'une connaissance approfondie de toutes les missions de la DGFIP et comprendre un volet préparation au premier emploi, permettant aux agents de mieux appréhender leur arrivée dans les services.

**F.O.-DGFIP** refuse le principe de l'optionnalité dans les cursus de formation qui se traduirait par une individualisation excessive des scolarités, facteur d'inégalité pour les agents.

**F.O.-DGFIP** revendique l'allongement de la durée de formation initiale pour que les agents aient les moyens d'exercer sereinement les missions allouées.

Nous revendiquons également une meilleure formation en cours de carrière, et que le temps consacré à ces formations vienne en déduction des objectifs fixés.

Enfin, nous revendiquons l'appel intégral des listes complémentaires des inspecteurs généralistes externes et internes Année 2012.

Sur le point de la présélection des chargés d'enseignement ENFIP.

Cette CAP fait suite à celle du 1<sup>er</sup> février et du 24 avril dernier où les élus **F.O.-DGFIP** avaient revendiqué un nombre d'enseignants de la filière gestion publique plus important pour enseigner la mission SPL (Secteur Public Local) à l'établissement de Clermont-Ferrand. **F.O.-DGFIP** prend acte de ces recrutements complémentaires conformément à notre demande.

Cependant, **F.O.-DGFIP** revendique toujours une politique en matière de formation professionnelle qui doit être adaptée à la technicité croissante et aux besoins des personnels.

**F.O.-DGFIP** revendique une formation renforcée des formateurs aux matières enseignées ainsi qu'à la pédagogie active pour adultes. Dès lors, nous demandons l'allongement de la durée du stage pédagogique probatoire GRH10.

Pour **F.O.-DGFIP** le véritable sujet reste bien la création d'emplois d'enseignants dans toutes les écoles de formation. En effet, abonder le nombre d'emplois dans tous les établissements équivaut à les prélever sur les autres missions. C'est inacceptable.

Au cas présent, **F.O.-DGFIP** constate qu'en matière de recrutement l'administration fait du « pilotage à vue ». **F.O.-DGFIP** demande une augmentation significative du nombre de recrutements complémentaires ainsi qu'un élargissement du vivier, pour permettre d'anticiper les départs et d'augmenter la qualité de l'enseignement.

Nous déplorons que les documents délivrés soient trop succincts, (pour certains candidats absence d'avis hiérarchique), ce qui nous paraît être préjudiciable à la qualité des débats à venir. Nous constatons également que l'administration n'a procédé à aucune audition préalable des candidats, pourquoi ? Dans un souci d'égalité de traitement nous demandons une totale transparence sur les critères de présélection des candidats.

Nous vous demandons des précisions relatives aux critères de présélections. Nous souhaitons également des explications sur les candidatures écartées. Pour notre part, nous évoquerons celles pour lesquelles nous sommes mandatés dans le cadre de notre demande d'une volumétrie plus importante.

En conclusion, **F.O.-DGFIP** a toujours été attaché à un haut niveau de formation et de qualification des personnels, garant d'un bon exercice des missions et d'un service public laïc et républicain de haute qualité.

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP